

[Home](#) > [Initiation au Dogme Islamique](#) > [Leçon 33: Les témoins devant la justice divine](#) > Questions et débats

Leçon 33: Les témoins devant la justice divine

Disponibilité de tous les dossiers au tribunal

Il y a une certaine ressemblance entre ce qui se passe dans la cour de justice divine et les cours de justice humaine. La différence consiste dans la manière dont se déroule le jugement.

Ainsi, dans l'au-delà, toute chose est visible et réelle. Le juge c'est le témoin, Allah, le tout-puissant ; l'accusé c'est l'homme comparaissant devant Allah, le dossier complet de toutes ses œuvres autour du cou.

Le dossier, objet du jugement, sera explicite et n'exigera ni instruction ni pièces à conviction. Il renferme aussi bien les bonnes que les mauvaises actions accomplies par l'homme de son vivant.

Ainsi, toute chose, tout mouvement, toute parole, tout est rigoureusement enregistré, même ce qui traverse l'esprit comme espoir et comme scrupule... toute chose sera maintenue dans l'espace tant que la terre durera.

Oui la vie tout entière sera conservée dans la nature sous forme d'énergie continue qui ne connaît pas de fin. La mémoire humaine qui conserve les noms et les images, et emmagasine les sciences, est une image réduite et une preuve irréfutable de la perpétuité des œuvres.

La mémoire de l'homme est capable de conserver pendant longtemps des images et des noms, qui pourront être évoqués à tout moment, produisant ainsi des effets psychiques et physiques dans la vie de l'homme.

En d'autres termes, la conscience de l'homme est une armoire où se trouve l'ensemble de ses idées ainsi que ses actions, à l'état latent, et est indélébile. Cette armoire est une sorte de fichier renfermant la totalité des actions de l'homme.

Qu'est-ce qui empêcherait donc ces actions, bonnes ou mauvaises, de se matérialiser et de produire des effets physiques, le jour de la résurrection, de sorte que les visages refléteront la nature de l'œuvre

accomplie? Ainsi, si l'œuvre est bonne, le visage sera rayonnant et heureux, si elle est mauvaise, il sera effrayé, renfrogné et désespéré.

La lourde responsabilité de nos actions nous incombe, car nous ne pouvons échapper aux résultats inévitables découlant de notre activité intellectuelle et corporelle. Ce sont ces actions dont les effets sont ineffaçables que l'on retrouvera devant nous, le jour où tous les gens comparaitront devant le seigneur de l'univers.

Croissance du dossier des actions

En vérité, l'ordre de la création répertorie, sans que nous nous y apercevions, les effets découlant de nos actions et qui s'accumulent d'une façon qu'il est difficile de concevoir dans les conditions actuelles.

En effet, un grain, si infime soit-il, se transforme au fil des temps, en arbre. Prenons l'exemple de l'alcoolisme: la boisson alcoolique produit des effets nocifs non seulement sur le sujet qui s'y adonne et qui n'arrive pas à s'en défaire toute sa vie, mais également sur ses enfants qui en subissent les conséquences désastreuses. Pourquoi refuse-t-on donc d'admettre que la sanction des œuvres est inséparable de l'homme?

Pourquoi l'action, même si elle est passagère, ne peut-elle pas déterminer le sort de l'homme, qu'il soit heureux ou malheureux? Pourtant, même s'il est difficile de concevoir cette réalité, la science qui progresse de façon impressionnante, peut dans une certaine mesure éclairer cette question.

Aussi, à partir du moment où les savants sont parvenus à enregistrer les ondes sonores de gens ayant vécu depuis des siècles, à tel point que nous pourrons un jour écouter le bruit des peuples de l'âge de la pierre taillée... à partir du moment où l'on peut, à partir d'empreintes digitales, identifier les voleurs, permettant ainsi leur arrestation, ou encore à capter les rayons thermiques émis par leurs corps, pourquoi serait-il difficile de concevoir donc les effets qu'impliqueraient nos actions le jour de la résurrection?

De nos jours, les plus grands observatoires du monde s'emploient à capter les ondes provenant de galaxies fort éloignées en vue de découvrir et de tirer profit des secrets de l'espace.

Les actions de l'homme se perpétuent dans l'espace sous forme d'ondes que la science moderne peut capter par des moyens sophistiqués. Ainsi, d'un point de vue scientifique, il est possible de transformer de nouveau, l'énergie en matière, afin que nos actions et nos paroles se matérialisent et reprennent vie. Cette question ne relève donc plus de l'impossible.

Les témoignages

Nous avons dit précédemment que le dossier de l'homme est explicite et n'a nul besoin de témoin ou de témoignage, car le juge est le témoin même et il est plus proche de l'homme que la veine jugulaire.

En effet, le juge est lui-même le témoin, auquel n'échappent ni les pensées ni les clins d'œil. Cependant malgré tout cela, il y aura des témoins qui apporteront des preuves irréfutables à la cour de justice divine... témoignages qui susciteront ce jour-là, la stupéfaction de l'homme. Qui sont donc ces témoins?

1 – Les membres du corps

Le jour de la résurrection, le pécheur sera surpris lorsque tout ce que ses mains auront commis sera mis à nu, lui qui agissait au mépris de la loi, pensant que nul ne l'avait vu. Ainsi, il verra sa peau, ses mains et ses pieds parler et relater en détail tous les faits qui se sont déroulés en ce bas monde, ce qui prouve que les œuvres quotidiennes de l'homme sont enregistrées dans un livre naturel au fur et à mesure qu'il les accomplit, outre les membres de son corps qui en sont témoins.

Ainsi, lorsque le jour de la résurrection arrivera avec les conditions propres à ce monde, tous ces détails se manifesteront. Le noble Coran dit à cet effet: « le jour où les secrets seront dévoilés [l'homme] n'aura ni force ni soutien ».

C'est ainsi que les témoignages commencent et révèlent tous les détails tandis que l'homme demeure stupéfait devant tant de preuves. À ce moment il s'éveillera et prendra connaissance d'une réalité plus grande à laquelle il ne prêtait aucune attention auparavant.

Le noble Coran dit à cet effet: « tu ne te souciais guère de ce que maintenant tu vois. Nous le dévoilons pour toi ! aujourd'hui ta vue est perçante ».

C'est là qu'intervient alors le rôle des membres: « le jour où, contre eux, témoigneront de leurs actions leurs langues, leurs mains, leurs pieds ». « Le jour où les ennemis d'Allah seront rassemblés vers le feu, ils seront conduits par groupes jusqu'à ce qu'ils y parviennent. Leur ouïe, leur vue et leurs peaux témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ils diront alors à leurs peaux: 'pourquoi avez-vous témoigné contre nous? '. elles répondront: 'Allah nous a fait parler, lui qui fait parler toute chose, qui vous a créés une première fois et vers qui vous êtes ramenés. Vous n'étiez pas cachés à un tel point que ni votre ouïe, ni votre vue, ni votre peau ne pussent se porter témoins contre vous. Vous pensiez plutôt qu'Allah [pouvait] pouvait ignorer la plupart de vos actes. Voilà ce que vous conjecturiez au sujet de votre seigneur ! conjecture qui vous a exposés au péril [de sorte que] vous vous trouvez parmi les perdants [maintenant].

Un autre verset parle de l'incapacité de l'homme à parler, les membres du corps ayant pris la relève: « ce jour-là nous scellerons leurs bouches, mais leurs mains nous parleront et leurs pieds témoigneront de leurs acquisitions ».

2 – Les anges

Parmi ceux qui témoigneront, le jour de la résurrection, des actions de l'homme, il y a les anges d'Allah, en l'occurrence « raqîb » et « 'atîd » « al-kirâmu-l-kâtibûn », dont la mission est de porter au registre,

les actions ou les œuvres de l'homme. Ce jour-là, alors que les hommes seront ressuscités, les anges s'avanceront vers le juste et lui présenteront leur témoignage.

L'imam Sadiq, que la paix soit sur lui, a dit: « lorsqu'Allah réunira création le jour de la résurrection, il remettra à tous les hommes leur propre livre. Puis ils l'examineront et ils nieront avoir agi de la sorte. Alors les anges témoigneront contre eux et diront: « Ô seigneur, tes anges témoignent pour toi ». Et les hommes continueront de jurer qu'ils n'ont rien fait de tout cela. Le noble Coran dit à cet effet: « le jour où Allah les ressuscitera tous, ils lui feront le même serment qu'à vous, s'imaginant [s'appuyer ainsi] sur quelque chose. Or ça, ne sont-ils point des imposteurs? »

Puis Allah scellera leurs langues tandis que leurs membres avoueront ce qu'ils ont commis.

L'émir des croyants 'alî ibn abi talib, que la paix soit sur lui, a dit: « mon dieu et mon maître... de m'accorder... et tout péché dont tu as ordonné l'enregistrement à tes nobles scribes que tu as chargés de conserver tout ce qui provient de moi, les rendant en même temps que mes membres, témoins contre moi... ».

3 – Les prophètes

Le Coran parle aussi d'une autre catégorie de témoins que sont les envoyés et les prophètes: « la terre resplendira de la lumière de son seigneur. Le livre sera posé. On fera venir les prophètes et les témoins. [les hommes] seront jugés en toute équité, sans qu'ils soient lésés ».

4 – Les infaillibles imams

Le jour de la résurrection, il y aura également une autre catégorie de témoins qui sont les véritables croyants auxquels le noble Coran fait allusion: « dis-leur: apprenez qu'Allah verra vos œuvres, ainsi que son prophète et les croyants, que vous serez ramenés vers celui qui connaît ce qui échappe à l'entendement des hommes et ce dont ils peuvent témoigner. Il vous informera de ce que vous aurez fait ».

L'imam Muhammad al-bâqir, que la paix soit sur lui, a dit: « ne seront témoins contre les hommes que les imams et les envoyés. Quant à la nation, Allah ne lui permet pas de servir de témoin, car il y existe en son sein, ceux dont le témoignage ne peut être valable même pour un paquet de légumes ».

Il convient de souligner ici que le témoignage, le jour de la résurrection, ne consiste pas seulement à exposer les œuvres, mais bien plus, à les évaluer et établir leur classification en bonnes ou mauvaises, de même que la qualité de l'action.

Le témoignage tout en honorant les témoins, exprime leur ascendant sur les gens. Les témoins jouissent d'un privilège qui leur permet de percevoir la réalité des choses.

Naturellement ce pouvoir ne relève pas des sens ordinaires, mais bien d'une force métaphysique qui

transcende les simples forces. C'est pourquoi ce témoignage ne peut en aucun cas, être entaché de doute ou d'erreur.

5 – Allah, exalté soit-il, au-dessus de tous les témoins

Outre les témoins cités plus haut, Allah sera, le jour de la résurrection le juge suprême, le témoin, l'omniscient.

Allah dit dans le noble Coran: pourquoi n'ajoutez-vous pas foi aux signes d'Allah? Allah est témoin de ce que vous faites ».

L'émir de croyants, 'alî, que la paix soit sur lui, a dit dans la prière invocatrice de kumayl: « ... tu me surveillais à leur insu, et tu étais témoin de ce qui leur échappait, par ta miséricorde tu l'as caché et par ta grâce tu l'as dissimulé ».

Nul ne pourra nier quoi que ce soit, le jour de la résurrection, devant la force des preuves apportées. Pourra-t-on encore nier que les anges avaient le pouvoir de filmer toutes les scènes et d'enregistrer tout ce qui traversait l'esprit comme idées et intentions?

Le noble Coran dit à cet effet: « le jour où chaque âme sera confrontée avec le bien et le mal qu'elle aura faits, elle souhaitera qu'il y ait un long intervalle entre elle et ce jour. Allah vous avertit d'être circonspects à son égard et il est plein de bienveillance envers ses serviteurs ».

Résumé

1 – le jour de la résurrection, tout homme sera en possession d'un dossier renfermant l'ensemble de ses œuvres qu'il portera autour du cou, et qui reflétera son sort selon qu'il vivra dans un bonheur perpétuel ou un malheur perpétuel.

2 – le dossier de chaque homme qui est progressivement alimenté, conserve le moindre détail et sera remis par suite à son auteur. La science moderne est parvenue à de grands résultats dans ce domaine.

3 – bien qu'il n'y ait aucun besoin de témoins le jour du jugement, le Coran parle d'un groupe de témoins qui seront présents ce jour-là dans la cour de justice divine.

4 – on distingue parmi les témoins, les membres du corps, les anges, les prophètes et les infaillibles imams, et bien au-dessus d'eux, Allah, le Tout-Puissant.

5 – l'œuvre elle-même sera présente ce jour-là devant la cour de justice divine, car étant un élément décisif dans le procès en ce sens qu'elle se manifestera devant son auteur.

Questions et débats

- 1 – expliquez comment se forme le dossier des œuvres?
- 2 – quel est le rapport entre la mémoire et les œuvres du dossier?
- 3 – citez des exemples sur la croissance des actions et leur conservation en ce bas monde.
- 4 – les œuvres de l'homme exigent-elles des témoins? Pourquoi?
- 5 – de quels témoins parle le noble Coran?
- 6 – quelles sont les conditions nécessaires pour servir de témoin aux œuvres de l'homme? Pourquoi?
- 7 – comment se présenteront les œuvres le jour de la résurrection? 8 – citez des récits autres que ceux cités dans ce livre, relatifs aux témoins des œuvres de l'homme.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fa/initiation-au-dogme-islamique-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-3-les-t%C3%A9moins-devant-la-justice#comment-0>